

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/BH N° 2026 - 444

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Sont admis à concourir au concours externe des Assistants Ingénieurs n°23 BAP E « Assistant-e en ingénierie logicielle », les candidats dont les noms suivent :

**AHAMADA
CAMARA
OUCHCHEN
SOKHONA
THAVARAJAH**

Aïcha
Harouna
Lhacen
Salaha
Roshani

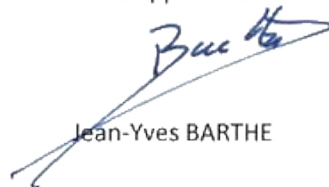
**ASLAN
MOULAY
RANDRIAMISAINA
SUTHARSAN**

Alper
Sofiane
Fanomezana
Maanuja

Fait à Paris, le 09/09/2026

Pour le Directeur du Département des
Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE